



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/488
18 octobre 1995

Distr. GENERALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMUNICATION DU 27 SEPTEMBRE 1995 REÇUE DE LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE COREE AUPRES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

1. Le 4 octobre 1995, le Directeur général a reçu de la mission permanente de la République de Corée une communication datée du 27 septembre 1995 transmettant une résolution adoptée par l'Assemblée nationale de la République de Corée sur les essais nucléaires menés récemment par la Chine et la France.
2. Comme l'a demandé la mission permanente de la République de Corée, le texte de cette résolution est distribué pour l'information des Etats Membres de l'Agence.

**RESOLUTION SUR LES ESSAIS NUCLEAIRES
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
DE LA REPUBLIQUE DE COREE**

L'Assemblée nationale de la République de Corée,

Rappelant les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement ainsi que la décision de proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) adoptés en mai dernier par 175 Etats parties lors de la Conférence chargée d'examiner le TNP et la question de sa prorogation afin de protéger l'humanité contre la menace des armes nucléaires,

Notant que les Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés à conclure rapidement un traité d'interdiction complète des essais et de faire preuve de la plus grande retenue en matière d'essais nucléaires jusqu'à ce que ledit traité prenne effet,

Fortement préoccupée par les essais nucléaires chinois et français, lesquels portent atteinte à l'humanité et trahissent les espoirs de la communauté internationale de voir s'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires,

décide à l'unanimité :

1. D'insister auprès de la Chine et de la France pour qu'elles cessent immédiatement tous les essais nucléaires et renoncent complètement à projeter de tels essais à l'avenir;
2. D'inviter tous les Etats dotés d'armes nucléaires à mettre fidèlement à exécution leur engagement exprès de conclure pour 1996 le Traité d'interdiction complète des essais et à cesser tous les essais nucléaires en attendant l'entrée en vigueur du Traité, en vue d'éliminer complètement les armes nucléaires;
3. De prier le Gouvernement de faire usage de tous les moyens diplomatiques pour que cessent les essais nucléaires chinois et français et pour parvenir à la conclusion rapide du Traité d'interdiction complète des essais.

Séoul, le 18 septembre 1995